

Votre guide pour obtenir la pension de réversion

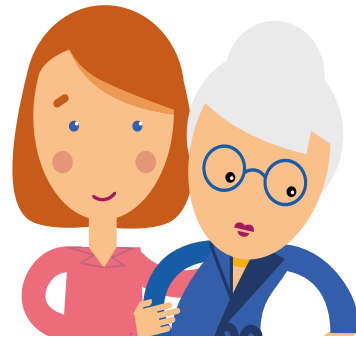


Explications

Mes démarches

Ma demande en ligne

Mon accompagnement



“Les démarches sont compliquées, on a besoin d'aide, avec nos proches c'est beaucoup plus simple”

Ce support est proposé par votre Carsat pour vous aider à réaliser vos démarches dans cette période très particulière.

Démarches sereines :

un accompagnement pour vous faciliter les démarches et vous permettre de vous concentrer sur l'essentiel.

Suite au décès d'un conjoint ou d'une conjointe, vous pouvez avoir droit au maintien du versement d'une partie de la pension de votre conjoint(e).

Pour ne pas perdre le bénéfice de cette pension de réversion, découvrez avec ce guide étape par étape comment faire votre demande et nos astuces pour des démarches sereines.

En suivant ces quelques étapes simples vous aurez une réponse rapide et définitive, une démarche en moins à réaliser et l'esprit tranquille !

D'autres personnes peuvent bénéficier de la pension de réversion, partagez ce guide



lassuranceretraite.fr

Informations et services en ligne pour préparer et gérer votre retraite.



3960 Service gratuit + prix appel

De l'étranger, composez le +33 9 71 10 39 60



Carsat Alsace-Moselle
36, rue du Doubs
67011 Strasbourg cedex 1

Votre guide pour obtenir la pension de réversion



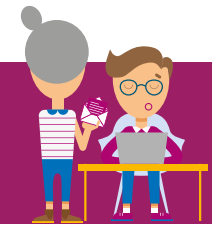
Explications

Mes démarches

Ma demande en ligne

Mon accompagnement

La pension de réversion



Vous avez peut-être droit à cette aide ?

C'est quoi ?

La pension de réversion est une solidarité entre conjoints, qui permet à une personne de percevoir chaque mois une partie de la pension de retraite d'un conjoint ou ex-conjoint décédé.

Pour qui ?

Pour le régime général

Je suis concerné(e) si :

- j'ai 55 ans ou plus
- mon conjoint ou ex-conjoint décédé a été salarié du secteur privé ou travailleur indépendant
- je remplis les critères de ressources

Pour les autres régimes, une pension de réversion existe également avec des conditions différentes.


Dès que ces trois conditions sont remplies, je peux obtenir ma pension de réversion.

Comment ?

Il vous suffit de compléter le dossier en ligne ou le télécharger puis le déposer :

 carsat-alsacemoselle.fr

 36, rue du doubs - 67011 Strasbourg Cedex1

 en agence retraite ou en espace France services

Explications

En quelques étapes, c'est facile

1.
Je remplis mon dossier

C'est simple, il suffit de compléter le formulaire et de transmettre les documents. N'hésitez pas à vous faire aider par vos proches ou la Carsat.

2.
Je reçois une confirmation de ma demande

La Carsat confirme avoir reçu votre demande, vous aurez alors immédiatement l'esprit tranquille.

3.
Si besoin, les organismes de retraite me contactent

Si vous avez oublié quelque chose, pas d'inquiétude, nous vous contactons directement pour vous prévenir et compléter votre dossier.

4.
Je reçois une réponse définitive à ma demande

On vous informe par courrier le plus rapidement possible du résultat (au maximum 4 mois après le dépôt). Vous connaissez alors le montant de votre pension de réversion.

Pour vous préparer

Voici les documents à fournir lors de la demande :

- la copie intégrale de votre acte de naissance personnel
- la copie intégrale de l'acte de naissance de la personne décédée
- la copie du livret de famille
- vos deux derniers avis d'imposition
- votre RIB



Votre guide pour obtenir la pension de réversion



Explications

Mes démarches

Ma demande en ligne

Mon accompagnement

Pour ne rien oublier Mes démarches en cas de décès

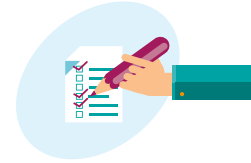
De l'aide pour mes démarches

Avec ce document, vérifiez que vous n'oubliez aucune des démarches à réaliser à la suite d'un décès.



N'oubliez pas, en cas de difficultés, demandez à vos proches. La Carsat est également là pour vous accompagner.

MES DÉMARCHES À RÉALISER



DÈS QUE POSSIBLE

- faire constater le décès par un médecin
- obtenir un acte de décès à la mairie et copie du livret de famille et de l'acte de naissance du défunt
- organiser les obsèques, en faisant appel à un professionnel
- prévenir l'ensemble des organismes (banques, assurances, caf, impôts, employeur...) du décès

Vous avez fait le plus urgent

DANS LA SEMAINE SUIVANT LE DÉCÈS

- se renseigner sur la pension de réversion
- effectuer la démarche, si besoin avec un proche

Ne pas oublier pour avoir l'esprit tranquille

POUR L'AVENIR

- ma pension est versée automatiquement chaque mois
- j'avise mes caisses de retraite de tout changement de situation (RIB, adresse, état civil)

*J'ai l'esprit serein,
je me concentre sur l'essentiel*

Votre guide pour obtenir la pension de réversion



Explications

Mes démarches

Ma demande en ligne

Mon accompagnement



Ma demande de retraite de réversion en ligne



COMMENT SE CONNECTER À VOTRE ESPACE PERSONNEL ?

1- Sur le site lassuranceretraite.fr cliquez sur "Espace personnel"



2- Choisissez "S'identifier avec France Connect"



3- Choisissez le compte avec lequel vous voulez vous identifier



4- Renseignez les informations demandées et cliquez sur "Me connecter"



FAIRE SA DEMANDE EN LIGNE :

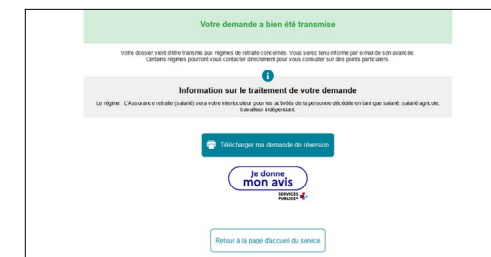
1- Sur le site lassuranceretraite.fr cliquez sur le service "demander une retraite de réversion"



2- Suivre et remplir les 5 étapes

- 1 Qui est la personne décédée ?
- 2 Qui fait la demande ?
- 3 Quelles autres informations fournir ?
- 4 Quels documents fournir ?
- 5 Valider votre demande

3- Confirmation de l'envoi de votre demande



Votre guide pour obtenir la pension de réversion



Explications

Mes démarches

Ma demande en ligne

Mon accompagnement

Après la perte d'un proche être accompagné(e) dans ses démarches



Après un décès, il est normal d'être aidé pour réaliser ses démarches.

Voici quelques solutions simples pour être accompagné, choisissez celle qui est la plus adaptée :

Vos proches

On peut hésiter à demander de l'aide à son entourage. Pourtant, les proches sont souvent un soutien important et ils ont envie d'aider. Que ce soit juste pour parler, pour effectuer des démarches ou chercher des informations, ça ne coûte rien de demander !

Le site lassuranceretraite.fr

Sur votre espace personnel, allez dans votre messagerie et indiquez dans votre message
« *Je rencontre des difficultés dans la saisie de ma demande de pension de réversion en ligne. Merci de bien vouloir me recontacter par téléphone.* »

Des conseillers dédiés vous rappelleront pour vous aider dans vos démarches.

France services

Un espace France services est disponible à moins de 30 minutes de chez vous. Rencontrez des conseillers disponibles pour vous aider dans vos démarches ou pour tout autre renseignement.

Retrouvez la structure la plus proche de votre domicile en cliquant ici

https://anct-carto.github.io/france_services

Services sociaux

Vous pouvez également solliciter un assistant de service social auprès de votre mairie ou du Conseil départemental pour vous épauler dans la réalisation de vos démarches administratives.

Si vous êtes déjà en contact avec un assistant de service social, parlez-lui en !

Les professionnels funéraires

Ils peuvent vous renseigner et vous aiguiller dans la réalisation de vos démarches administratives au moment où vous préparez avec eux les funérailles de votre proche.